

**Commune de MONTHAULT**  
Arrondissement FOUGERES- VITRE  
Département Ille et Vilaine

**Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un le 10 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation : 3 juin 2021*

|                                |                      |           |
|--------------------------------|----------------------|-----------|
| <i>Nombre de Conseillers :</i> | <i>En exercice :</i> | <i>11</i> |
|                                | <i>Présents :</i>    | <i>09</i> |
|                                | <i>Votants :</i>     | <i>09</i> |

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M Gérard COUASON, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBault, Mme Vanessa DESPAS

Absents : M Jean-François NIVLET, Mme Sandrine CHEMIN

Mme Christine FRETAY est nommée secrétaire de séance.

---

➤ **030/2021 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école de publique de Louvigné-du-Désert.**

Monsieur le Maire:

- donne lecture du courrier, du 12 mai 2021, de Monsieur le Maire Adjoint, chargé des finances, de Louvigné-du-Désert concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2020- 2021
- la commune de Louvigné-du-Désert sollicite une participation
  - 488,00 € par enfant fréquentant l'école élémentaire publique et
  - 1 269,00 € par enfant fréquentant l'école maternelle publique.
  - 1 élève en maternelle et 3 élèves en élémentaire sont scolarisés dans cette école pour l'année scolaire 2020-2021 pour une participation totale de 2 733,00 €
- propose de valider ces montants

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- adoptent cette proposition pour une participation de 2 733,00 € pour l'année scolaire 2020-2021
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

➤ **031/2021 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école de privée de Louvigné-du-Désert.**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier du 09 décembre 2020 de la présidente de l'O.G.E.C. de l'école Notre Dame de Louvigné-du-Désert sollicitant une participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2020 pour les 9 élèves (5 élémentaires, 4 maternelles) habitant Monthault et fréquentant cette école.

Monsieur le Maire propose

- de verser pour les élèves en élémentaire la somme de 386,00 € par élève, soit le coût moyen départemental. Le cout moyen départemental en élémentaire étant inférieur au cout de l'école publique de Louvigné-du-Désert.
- de verser pour les élèves en maternelle la somme de 1262,00 € par élève. Le cout moyen départemental en maternelle étant inférieur au cout de l'école publique de Louvigné-du-Désert.
- de valider le montant de la participation à 6 978,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour,

- adoptent cette proposition pour une participation de 6 978,00 € pour l'année scolaire 2020 - 2021
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

### ➤ **032/2021 - Validation du devis - travaux chauffage – salle polyvalente**

Monsieur le Maire

- rappelle que le chauffage de la partie petite salle de la salle polyvalente ne fonctionne plus.
- présente les différents devis reçus en mairie.
- propose de valider le devis de l'entreprise DELALONDE qui préconise le remplacement par des ventillo-convecteurs à eau chaude raccordés sur la chaudière à gaz actuelle, pour un montant de 7 686,83 € HT soit 9 224,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- valident le devis de l'entreprise DELALONDE de Pontmain (53) pour montant de 7 686,83 € HT.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux.

### ➤ **033/2021 - Accord de principe de signature de la convention territoriale globale (CTG)**

Monsieur le Maire :

Rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un nouveau cadre contractuel prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Présente le diaporama relatif à la Convention Territoriale Globale (Diagnostic & enjeux / Méthodologie & pilotage de la démarche), diffusé par la CAF et présentée par cette dernière lors d'une réunion le 19 mai.

Propose

- l'Accord de principe à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la Caf, les communes membres de Fougères Agglomération et Fougères Agglomération ; avant le 31/12/2021

- ✓ La CTG constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités sur 2021/2025, qui prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- ✓ La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements (multi accueil, accueils de Loisirs, Relais Assistants Maternels...).
- ✓ La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non signataires jusqu'alors du CEJ) et s'élargit à d'autres thématiques que l'enfance et la jeunesse.
- ✓ Elle définit les enjeux et les orientations communs à la Caf et au territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité... et constitue le projet de services aux familles pour le territoire.

- la Validation du pilotage de la CTG :

- ✓ Un pré diagnostic (besoins et enjeux par thématique) a été posé par la Caf et présenté aux élus le 19 mai 2021.
- ✓ Il est proposé de décliner ces enjeux et déterminer un plan d'actions à l'échelle de 5 secteurs géographiques : Nord, Est, Ouest, Sud, Ville de Fougères (cf cartographie dans le diaporama présenté le 19 mai 2021). Ce périmètre est proposé par la Caf au regard des partenariats déjà existants et des caractéristiques des territoires. Il est à valider par les communes. Il pourra être évolutif selon les thématiques.
- ✓ La CTG sera pilotée et animée par :
  - le *comité de pilotage*, qui constitue l'instance de débats et d'orientations. Il est composé des maires (ou son représentant) des communes signataires de la CTG ainsi qu'un représentant de Fougères Agglomération et de la Caf d'Ille et Vilaine. Il se réunit une fois par an et valide les enjeux et les grandes orientations.
  - Les *5 comités de secteurs*, qui constituent les instances opérationnelles et d'échange avec la Caf. Ils sont composés des élus référents, gestionnaires de structures, techniciens de la collectivité et de la Caf.
- ✓ Les orientations et plans d'actions feront l'objet d'une validation au second semestre 2021 pour aboutir à la signature de la CTG avant le 31/12/2021.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal par 9 voix pour, valident l'accord de principe de signer la convention territoriale globale (CTG) avec la Caf, le pilotage de la CTG.

Le Maire,

Roger BUFFET

